

Chères sections, chères et chers intéressé-e-s,

Nous vous souhaitons un bon retour sur les bancs de vos écoles. Mais nous savons bien que si les bancs sont vides, le travail de l'étudiant-e continue de même que celui de l'UNES. Voici donc quelques nouvelles estivales de la politique des hautes écoles.

Le Bureau

Révision totale de l'O-LEHE et ordonnance sur les constructions des HE

Comme la loi relative à l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), l'ordonnance relative à cette loi entre en vigueur en deux étapes : Depuis le 1^{er} janvier 2015, les dispositions concernant les organes, l'accréditation et les dispositions transitoires sont en vigueur, et à partir du 1^{er} janvier 2017 – le début de la période FRI 2017 à 2020 – les dispositions relatives au financement s'appliqueront également. Entre autres, les contributions fédérales aux hautes écoles sont réglées avec deux clés de distribution proposées : L'UNES demande d'attribuer un pourcentage plus élevé à l'enseignement (80% au lieu de 70% pour les universités, 90% au lieu de 85% pour les HES) au lieu de la recherche. Non simplement car nous sommes des étudiant-e-s, mais également car ces contributions sont un vrai financement de base pour les hautes écoles alors que les contributions pour la recherche se calculeraient sur la base des fonds tiers acquis. Au 1^{er} janvier 2017 entre également en vigueur l'ordonnance sur les constructions des hautes écoles. L'UNES y recommande de préciser, d'augmenter ou d'inclure les standards et les normes pour la construction durable et sans obstacles. Vous trouverez la réponse de l'UNES sous ce lien : http://www.vss-unes.ch/wp-content/uploads/2016/08/UNES_Reponse_O-LEHE.pdf

Procédure simplifiée pour le renouvellement de l'accréditation

L'agence d'accréditation et d'assurance qualité a élaboré une proposition de procédure simplifiée pour le renouvellement de l'accréditation institutionnelle des hautes écoles. Sous le LEHE, toutes les hautes écoles (universités, HES, HEP) doivent se faire accréditer tous les sept ans. Pour ceci, les institutions écrivent une auto-évaluation. Celle-ci est ensuite analysée par un groupe d'expert-e-s, qui est composé de représentant-e-s de différents corps universitaires (étudiant-e-s, collaborateurs-trices scientifiques, professeur-e-s, etc.), et qui effectue ensuite une visite sur place. La procédure simplifiée propose entre autre des périodes plus longues entre les accréditations, une diminution du panel d'expert-e-s et une réduction de la visite sur place. La conséquence est qu'un feedback précieux sera perdu et que la qualité des hautes écoles en souffrira. D'ailleurs, comme l'UNES, la majorité des organisations de la politique des hautes écoles s'oppose à ce changement. Vous trouverez la prise de position de l'UNES sous ce lien : <http://www.vss-unes.ch/wp-content/uploads/2016/09/Stellungnahme-VereinfachtesVerfahren-VSS-UNES.pdf> (uniquement en allemand).



Dates importantes

13.09.2016

Séance de la SoKo

26.09.2016

Séance de la CodEg

27.09.2016

Séance de la CIS

28.09.2016

Conseil des sections

29.09.2016

Séance de la HoPoKo

05.10.2016

Séance de la CoFi

8.-9.10.2016

Week-end de retraite de l'Union: pour tou-te-s les intéressé-e-s

Nouvelles du Bureau

Le bureau de l'UNES, comme il a été élu à l'AD de printemps, est maintenant complet : Cosima Ruzzo est en charge du dossier d'assurance qualité depuis le 1^{er} septembre.